

République Française
Département VENDÉE
Commune de Saint Révérend

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2025

Référence
20250412

Objet de la délibération
Présentation et Vote du budget primitif annexe lotissement Le Fief du Coubraud 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	10

Date de la convocation
02/04/2025

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 09/04/2025

Et

Publication ou notification du :

09/04/2025

L'an 2025 et le 7 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de PRINCE Lucien, Maire

Présents : M. PRINCE Lucien, Maire, Mmes : AUGUIN Maryse, BARRÉ Catherine, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, MM : DOUCHET Mickaël, GIRARD Guy, LIAIGRE Sylvain, PERCHOT Noël

Excusés : Mme COTTEREAU Nadège donne pouvoir à M. GIRARD Guy, Mme MICHON Magali

Absents : Mmes BOUCHEREAU Manuela et LACAN Sylvaine, MM. PALLADE Gaëtan et RECOQUE Raphaël

A été nommé secrétaire : PERCHOT Noël

Objet de la délibération : Présentation et Vote du budget primitif annexe lotissement Le Fief du Coubraud 2025

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe lotissement le Fief du Coubraud,

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif lotissement Le Fief du Coubraud de l'exercice 2025 présenté par le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2025 lotissement le Fief du Coubraud qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **1 703 817,67 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **1 000 000,00 €**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telecours.fr

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/04/2025
Le Maire
Lucien PRINCE